

Jean-Marie Charon
Centre d'Étude des Mouvements Sociaux (CEMS), EHESS, CNRS

LE JOURNALISME D'INVESTIGATION ET LA RECHERCHE D'UNE NOUVELLE LÉGITIMITÉ

L'histoire politique de la France au cours des deux dernières décennies aura été marquée par ce qu'il est convenu d'appeler les affaires « politico-financières » : crise du Rainbow Warrior, suicide de l'ancien Premier ministre, Pierre Bérégovoy, démissions de Dominique Strauss Kahn, ministre des Finances ou de Roland Dumas, président du Conseil constitutionnel¹, multiples affaires autour de la mairie de Paris, polémiques à propos de poursuites concernant l'actuel président de la République. L'attention qu'accordent traditionnellement les médias à l'égard de l'action de la justice s'est déportée irrémédiablement des crimes de sang ou affaires de grand banditisme, avec leurs procès souvent retentissants, vers le suivi des enquêtes et de la procédure d'instruction visant une criminalité en col blanc, concernant souvent des sommes d'argent considérables dans lesquelles se trouvent mises en cause de grandes entreprises, des partis politiques, des personnalités de premier plan², etc. Cette évolution n'aurait pu s'opérer sans que n'émerge une figure journalistique particulière, celle du journalisme d'investigation.

Il est intéressant de s'interroger sur ce qu'est cette forme de journalisme, ce que sont ses méthodes de travail et sa place dans les rédactions, ce que sont ses valeurs et représentations propres et sur ce qu'exprime son émergence au regard des questions que rencontre aujourd'hui le journalisme en France.

Tradition de l'enquête et « grands reporters »

Le journalisme d'enquête a émergé très lentement en France. Il a dû trouver sa place face à l'hégémonie du journalisme politique, pour lequel prévalent la liberté d'expression et l'engage-

ment. Il a fallu attendre la fin du XIX^e siècle et le résultat d'une double influence : anglo-saxonne, avec le modèle du reportage ; française, avec, à la suite de Émile Zola et du courant « naturaliste » en littérature, une forme de journalisme « scientifique » privilégiant l'enquête sociale³ sur le terrain. De cette double filiation naîtra une veine de *reporters* et de *grands reporters*, dont le plus célèbre durant l'entre-deux-guerres sera Albert Londres⁴, avec ses enquêtes sur le bagne de Cayenne, qui entraîneront la fermeture de celui-ci⁵. Les journalistes d'investigation contemporains insistent sur une filiation avec Albert Londres, et tout particulièrement Edwy Plenel, le directeur de la rédaction du *Monde*, qui place sa démarche sous les auspices de la phrase fameuse : « Notre métier n'est pas de faire plaisir, non plus de faire du tort, il est de porter la plume dans la plaie »⁶.

L'évocation de Zola, rappelle également, que l'affaire Dreyfus dans laquelle il s'engagera avec force, sera l'occasion notamment pour Bernard Lazare de *L'Aurore* de déployer pour l'une des premières fois en France une forme de journalisme d'investigation, permettant de dénoncer les mensonges officiels, en donnant à connaître au public des faits et des documents, cachés, jusque-là, à sa connaissance. Mark Hunter, journaliste nord-américain, qui fit sa thèse sur cette forme de journalisme, qu'il pratique lui-même, identifie dans la méthode mise au point par Bernard Lazare, une préfiguration de ce qu'est encore aujourd'hui la démarche type de « l'investigation journalistique »⁷.

Dans les années 1960 et 1970, quelques journalistes, plutôt solitaires, souvent politisés à l'origine, reprendront le flambeau de l'enquête qui va chercher ce que cache le paravent des discours officiels et de la scène politique instituée. Ce sont des figures telles que Jacques Derogy⁸, qui retrouve l'ancien milicien Touvier⁹ ou Gilles Perrault qui démonte l'enquête de police qui conduit un homme jeune à l'échafaud (*Le pull-over rouge*) ou qui dénoue l'écheveau des rapports complexes entre la France et le régime du roi Hassan II du Maroc. Il faut aussi ici évoquer le rôle particulier du *Canard Enchaîné*¹⁰, puis progressivement des news magazines et notamment de *L'Express*, suivis du *Point*, puis de *L'Événement du jeudi*.

L'affirmation du journalisme d'investigation

Avec les années 1980, puis 1990, c'est une nouvelle période et une nouvelle forme de journalisme d'investigation qui va émerger, puis s'affirmer. Il est pratiqué par un ensemble de rédactions qui derrière *Le Monde*, avec Edwy Plenel, *L'Express*, *Le Point*, *L'Événement du jeudi*, puis *Libération* et toujours bien sûr *Le Canard Enchaîné*, vont s'attaquer à des dossiers qui mettent en cause :

- de grands partis politiques,
- des institutions de premier plan comme la présidence de la République, la gendarmerie, de très grandes entreprises (Péchiney, le Crédit Lyonnais, Elf, etc.),

- des carences dans le contrôle parlementaire ou l'indépendance de la justice,
- des procédures (financement des partis, attribution de marchés publics),
- des formes de délits et de criminalité jusque-là ignorés (délits d'initiés, emplois fictifs, corruption).

Les références de ces journalistes sont en partie nationales, puisqu'ils se perçoivent comme les continuateurs des défricheurs des années 1960 et 1970 et des grands anciens. Ils se disent aussi très marqués par l'épisode du Watergate qui atteste de la capacité des journalistes à faire œuvre de moralité publique, jusqu'à contraindre un président des États-Unis à démissionner.

Les années 2000 marquent une sorte de confirmation du phénomène, alors même que s'opère un renouvellement de génération parmi les journalistes d'investigation. Quelques « anciens » accèdent à des directions de rédaction (au *Monde* notamment), des rédactions en chef, des responsabilités de service. Le phénomène diffuse aussi horizontalement (à *Libération* et au *Monde* notamment), des journalistes d'investigations occupant des postes dans des services spécialisés en économie, en politique et même dans le sport, introduisant leurs méthodes et leurs démarches au sein de ces services spécialisés réputés très (trop) proches de leurs sources. En même temps la question de la légitimité de cette démarche se trouve plus que jamais discutée. Signe de l'affirmation de leur référence pour l'ensemble de la profession ou symptômes de difficultés à venir ?

Les hommes

Edwy Plenel constitue probablement la charnière entre les deux modèles du journalisme d'investigation. Comme les plus anciens, son parcours journalistique prend racines dans le militantisme et l'engagement politique. En revanche, comme ses plus jeunes confrères, il est fortement intégré à la rédaction du *Monde* et à la vie tumultueuse du journal au cours des années 1980 et 1990, ce qui se traduira par son accession à la direction de la rédaction. Comme eux aussi il se revendique d'une réflexion sur le professionnalisme et l'éthique de la profession, au regard de la crise de légitimité que traverse celle-ci. Il saura enfin construire, au sein de la rédaction du *Monde*, les structures adaptées à l'investigation, capables d'attirer d'excellents éléments et de les conforter dans leur démarche.

Ces plus jeunes journalistes, que l'on trouve désormais au *Monde*, à *Libération*, au *Parisien*, à *France soir* et même au *Figaro*, sans parler des hebdomadaires ou du *Canard* où ils commencent à s'installer, sont largement issus d'écoles de journalisme. Ils sont pour la plupart éloignés de l'engagement politique, qui leur paraît contradictoire avec leur idéal d'indépendance et de professionnalisme. La plupart sont venus au journalisme pour pratiquer l'investigation. Dans leur travail quotidien ils ont le sentiment de mettre en œuvre tous les gestes de base du journaliste : recherche des faits par des entretiens, l'étude de dossiers et l'obtention de documents, vérification, croise-

ment de points de vue et de sources diverses, analyse, interprétations, mise en forme par le récit. Certains revendiquent une spécialisation acquise par une formation ou l'expérience de terrain, en matière de comptabilité et de droit des entreprises comme Armelle Thoraval par exemple, responsable de la cellule investigation de *Libération*, d'autres (la majorité) se veulent totalement généralistes.

Les structures

Dans une dizaine de rédactions, les journalistes d'investigation sont regroupés dans de petites « cellules d'investigation », souvent de deux à quatre, rarement plus, hormis le cas, bien sûr, du *Canard Enchaîné*. Ces cellules sont souvent rattachées au service des « info géné », plus ou moins proches des spécialistes de questions de police et justice, ainsi que des chroniqueurs judiciaires et les spécialistes de faits divers. Mais ces cellules jouissent d'une grande autonomie. L'ensemble de ce qu'on appelle la « médiatisation des affaires », repose donc sur le travail en amont d'une trentaine de journalistes seulement, pour une profession de 30 000 journalistes !

Ces cellules d'investigation sont toutes en presse écrite. Elle seule dispose des moyens rédactionnels suffisants. L'investigation est un peu la revanche de la presse écrite d'actualité, nationale, face à l'audiovisuel. C'est elle qui « sort » les affaires, gère leur médiatisation dans la durée, réduisant radios et télévisions au rang de porte-voix et d'amplificateur de leur retentissement. L'investigation conforte la légitimité de cette presse face à l'audiovisuel, et est aussi un argument de vente indiscutable, comme le montre la stratégie de Jean-Marie Colombani et Edwy Plenel, depuis qu'ils ont pris la direction du *Monde*. Robert Solé, médiateur du *Monde*, dans sa chronique du 14 novembre 1999, indiquait d'ailleurs une progression de la diffusion du *Monde* de 24 % le jour de la démission de Dominique Strauss-Kahn. Et dans celle du 1^{er} octobre 2000, il signalait que la transcription de la « cassette Méry » avait valu au *Monde* une progression de 31 % et 39 %.

Leurs méthodes de travail

Les journalistes d'investigation présentent souvent leur activité comme ne comportant aucune spécificité vis-à-vis de ce que serait le journalisme. Journalisme d'investigation, ces deux termes constitueraient une sorte de pléonasme : par définition le journaliste enquête. Cette présentation des choses est tout à fait discutable. Outre que tout journaliste est loin d'enquêter aujourd'hui, vu la répartition des rôles au sein de la rédaction, le journaliste d'investigation, pour exister au sein d'une rédaction, a besoin de conditions très particulières et exceptionnelles.

En tout premier lieu, le journaliste d'investigation est le seul journaliste à pouvoir poursuivre une affaire dans la durée, tout du long du déroulement de celle-ci, au besoin durant des années, contrairement à ses collègues qui passent sans cesse d'un sujet à l'autre sans pouvoir en assurer un réel suivi. Illustration de cette singularité, les journalistes d'investigation peuvent changer de titre, ils ne changent pas pour autant de dossier. Éric Decouty par exemple quitte *Le Parisien* pour *Le Figaro*, il reste pourtant l'un des journalistes en pointe sur l'affaire de la MNEF¹¹. De la même manière il est devenu fréquent que ces journalistes publient des ouvrages sur les affaires qu'ils suivent¹², ce qui n'est pas à confondre avec des journalistes plus anciens qui préfèrent exercer leur activité principalement par le livre tels Gilles Perrault ou Pierre Péan. Durant des jours, souvent des semaines, ils ne publient rien, attendant d'être sûrs de leur fait, vu les risques d'erreurs et de manipulations multiples, faute d'avoir suffisamment vérifié et croisé l'information. Là encore il s'agit d'une singularité où la production des journalistes est la plupart du temps journalière. Lorsqu'il publie son premier papier sur une affaire, c'est généralement sur un mode développé, exposant toutes les dimensions du dossier et ses possibles évolutions ou débouchés. Une telle publication implique une discussion avec le chef de service et plus généralement la direction de la rédaction, qui sait que cette publication l'engage face à des réactions inévitables des parties concernées, mais aussi qu'elle va devoir l'assumer dans la durée. D'autres « papiers » suivront donc à un rythme qui est souvent totalement imbriqué et constitutif de l'enquête.

Dans ses premiers articles ou à des moments clés de l'affaire, le journaliste attend des réactions qui nourriront son dossier. Certains lui feront parvenir des témoignages, des documents, etc. Ses collègues et concurrents apporteront éventuellement des éléments et des éclairages nouveaux et complémentaires. Contrairement aux autres journalistes qui refusent souvent de reconnaître les effets de leur publication, revendiquant une forme d'autonomie vis-à-vis des acteurs de l'information, le journaliste d'investigation sait que son travail a des effets sur le déroulement des affaires et le comportement de chaque personne concernée. Il l'assume et entend en jouer pour faire avancer son dossier. Edwy Plenel parle même d'une « alliance objective entre le journaliste et le juge d'instruction », par exemple.

Enfin plus que d'autres le journaliste d'investigation travaille « au contact » et dans la durée avec toutes les parties. Il doit gagner et préserver la confiance des enquêteurs. Il appelle régulièrement les avocats des différentes parties. Il suit dans la durée les victimes, les parties civiles, les personnes mises en cause. Il « planque » souvent aux abords des cabinets des juges d'instruction, près des locaux des services de police. Il essaie d'être présent lors d'actes d'instruction qui se tiennent à l'extérieur du tribunal (reconstitutions, perquisitions, audiences devant la Chambre d'instruction, lorsque celles-ci sont publiques). Il assiste bien sûr aux différentes communications publiques des avocats, du parquet, voire des tutelles hiérarchiques des enquêteurs. Ce travail de terrain l'expose particulièrement aux pressions et manipulations. Ces pressions peuvent, plus souvent qu'ailleurs, passer par des poursuites en justice pour diffamation ou « recel de viol du secret de l'instruction ».

L'enjeu de l'investigation pour la profession, face à la crise du journalisme politique

La place prise par le journalisme d'investigation ne saurait se comprendre par les seules qualités personnelles ou même par l'importance donnée par telle ou telle rédaction à ce type d'approche journalistique. Elle intervient dans un contexte intellectuel, politique, social et journalistique très particulier. Celui-ci s'exprime au sein du journalisme comme une crise de légitimité et une perte de crédibilité pour ce qui constituait jusqu'alors dans les médias français comme la référence, c'est-à-dire le journalisme politique. En France, le journalisme politique et d'opinion constituait le cœur de la légitimité de la profession¹³. Moins que la recherche des faits et l'idée de contre-pouvoir (comme dans la tradition anglo-saxonne), ce journalisme s'exprime dans ses capacités : à s'inscrire dans le débat d'idées ; à ouvrir des perspectives ; à fournir du sens à partir des événements qui se déroulent sur la scène politique. Il s'agit donc d'un journaliste très imbriqué et très interdépendant de la sphère politique elle-même, comme des élites intellectuelles. Il était donc logique qu'il pâtisse très directement de la crise du politique, du déclin des grandes idéologies et d'une difficulté des milieux intellectuels à penser de nouvelles perspectives.

Manquant de grands repères, ne pouvant plus s'abriter derrière de grands systèmes d'interprétation, le journalisme politique est nu. Il ne reste plus que cette image d'une connivence avec les élites politiques et intellectuelles. Chacun se trouve alors livré à une recherche fébrile de ce qui pourrait constituer le registre de légitimité de la profession : technicité et professionnalisme affirment les uns, tournant leur regard vers le journalisme anglo-saxon, scientisme nourri des sciences sociales et d'un recours immodéré aux sondages pour les autres. Contrôle des institutions et des pratiques des grands acteurs de la démocratie, *via* l'investigation suggèrent les journalistes d'investigation.

Le journalisme d'investigation n'est pas aujourd'hui porteur d'une problématique intellectuelle, politique et professionnelle, complexe et sophistiquée. Il s'appuie en fait sur une vision de la démocratie moderne qui serait basée sur trois grands principes que sont la transparence, la régulation et le contrôle. Ces principes sont ceux qui conviendraient à un corps social majeur, éduqué, entendant juger des perspectives d'avenir tracées par ses dirigeants, à partir d'approches raisonnées, tout comme il entend juger ses dirigeants en fonction de leurs actes, éclairé par la transparence. Plus que l'affirmation d'une autorité, il attendrait que les grandes questions soient traitées au travers de dispositifs de régulation formalisés et contrôlables. D'où le recours plus fréquent à l'arbitrage du juge, plutôt que les traditionnelles régulations politico-administratives. Dans cette représentation, il est évident que les journalistes retrouvent une place de choix : ils sont les mieux placés pour être les acteurs de la transparence. Il leur revient de rendre compte du travail des différentes instances de régulation. Le journalisme d'investigation est l'approche qui convient le mieux à l'exercice d'un contrôle. Un contrôle qu'ils n'exerceraient pas en leur nom, du haut d'une légitimité de corps, mais bien « au nom de la société ».

Conclusion : Défendre l'autonomie des journalistes au sein de l'entreprise de presse

Dans un face à face toujours plus dur avec des directions et des logiques d'entreprises de médias qui sont devenues des composantes, parmi d'autres, de géants de la communication mondialisés les journalistes peuvent penser retrouver dans cette fonction de contrôle au côté de la société, une légitimité qui desserre le lien juridique dit de « subordination »¹⁴. De la même manière, en réaction aux interpellations et mises en cause des grands acteurs sociaux, face aussi aux moyens qu'ils mettent en œuvre pour cadrer les journalistes au travers de leurs moyens de communication, les journalistes peuvent retrouver une marge d'autonomie, non pas en tant que corps ou corporation, mais en tant que contribution au jeu démocratique, par cette fonction de contrôle au nom de la société. Il s'agirait d'une légitimité dans un rôle beaucoup moins flamboyant que celui que revendiquait la profession lorsque dans sa charte de 1918, elle affirmait que le journaliste n'avait à rendre de compte que « devant ses pairs ». Il s'agit aussi d'une prétention et d'une posture beaucoup plus fragile. Elle ne règle pas l'éclatement et l'hétérogénéité d'une profession dont bien des membres dans la presse technique et professionnelle, dans les magazines grands publics ou l'audiovisuel auront du mal à s'identifier à celui qui se pense comme devant aller voir ce qu'il y a derrière le décor. Et la mise en cause monte désormais, notamment de la part des journalistes politiques, mais aussi d'une partie du corps social, imputant au journalisme d'investigation une part de responsabilité dans la décrédibilisation du politique et la montée du vote protestataire.

NOTES

1. Il fut très longtemps, ministre des Affaires étrangères, très proche de François Mitterrand.
2. On pourra se reporter à ce sujet à notre ouvrage : *Un Secret si bien violé, La loi, le juge, le journaliste*, Paris, Seuil, 2000.
3. Cf. Denis RUELLAN, *Le Professionnalisme du flou*, Grenoble, PUG, 1993, et notamment les sous-chapitres : « L'apport de la littérature et de la sociologie » et « La contribution des naturalistes », p. 115 à 129.
4. Qui lui-même hésitera un temps, comme d'autres grands *reporters* de la même période (tel Henri Beraud), ou qui lui succéderont, entre littérature et journalisme. On pense à Joseph Kessel, notamment. Voir la biographie Pierre ASSOULINE, *Albert Londres, Vie et mort d'un grand reporter 1884-1932*, Paris, Balland, 1989.
5. Dont la première publication remonte à 1923, sous le titre « Au bain », rééditée en 1975, sous le titre : « L'Homme qui s'évada », Paris, 10/18, 1975. Sont également célèbres ses enquêtes sur les asiles (1925), rééditées sous le titre « Chez les fous », en 1997, sur l'exploitation des Noirs des colonies françaises, « Terre d'ébène », publiées au Serpent à plume en 1994, sur la persécution des juifs d'Europe, « Le Juif errant est arrivé », 10/18, sur le Tour de France (1924), « Tour de France, tour de souffrance », Serpent à plume, 1996, sur la prostitution, « Les Chemins de Buenos Aires », Serpent à plumes, 1995, etc.

6. Notamment dans « La Part d'ombre », Edwy PLENEL, Paris, Stock, 1992.
7. *Le Journalisme d'investigation*, « Plusieurs de ses techniques. Établissement d'une chronologie détaillée des faits, recherches et confrontations de témoignages, analyse pointue des documents générés par des administrations toujours plus nombreuses. Reste d'actualité », Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1997 (p. 62).
8. Voir Jacques DEROGY et Jean-Marie PONTAUT, *Investigation, passion*, Paris, Fayard, 1993.
9. Qui enquête aussi, durant les années 1960 et 1970, sur l'affaire Pouillon, sur l'enlèvement et l'assassinat de Ben Barka, sur les « Vedettes de Cherbourg », les « Plombiers du Canard », etc.
10. L'hebdomadaire satirique, traditionnellement ouvert aux « indiscretions », va développer progressivement l'investigation, dans laquelle il occupe désormais une place de choix. Voir Laurent Martin, *Histoire du Canard enchaîné ou Les fortunes de la vertu : histoire d'un journal satirique, 1915-2000*, Paris, Flammarion, 2001.
11. Sur laquelle il a d'ailleurs également publié un ouvrage : *Les Scandales de la MNEF. La véritable enquête*, Paris, Michel Lafon, 2000.
12. Par exemple à propos de l'affaire Elf-Dumas : Karl LASKE (*Libération*), *Ils se croyaient intouchables*, Albin Michel ; Hervé GATTEGNO (*Le Monde*) *L'affaire Dumas*, Stock, ou Gilles GAETNER (*L'Express*) *Le roman d'un séducteur. Les secrets de Roland Dumas*, éd. J.-C. Lattès.
13. Ce que montre bien Christian DELPORTE dans *Les Journalistes en France 1880-1950*, Paris, Seuil, 1999, et qui transparaît dans les travaux sur « l'élite de la profession », à commencer par les ouvrages de R. RIEFFEL, *L'Élite des journalistes*, Paris, PUF, 1984 ; Y. ROUCAUTE, *Splendeurs et misères des journalistes*, Paris, Calmann-Lévy, 1991, ou encore dans notre enquête sur la profession, *Cartes de presse, Enquête sur les journalistes*, Paris, Stock, 1993.
14. La loi de 1881, fait du directeur de la publication le responsable de l'information sur le plan juridique, les journalistes se trouvant dans un lien dit de « subordination » à l'égard de celui-ci. Cette subordination est confirmée par la loi de 1935, sur le statut des journalistes. Ce statut est dérogatoire au regard des autres types de salariés, mais explicitement dominé par le lien de subordination, dont il atténue les effets par des clauses dites de cession ou de conscience.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CHARON, J.-M., *Cartes de presses, Enquête sur les journalistes*, Paris, Stock, 1993.
- CHARON, J.-M., FURET, C., *Un Secret si bien violé, La loi, le juge et le journaliste*, Paris, Seuil, 2000.
- DELPORTE, C., *Les Journalistes en France 1880-1950*, Paris, Seuil, 1999.
- FERENCZI, T., *L'Invention du journalisme en France*, Paris, Plon, 1993.
- HUNTER, M., *Le Journalisme d'investigation*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1997.
- LACAN, J.-F., PALMER, M., RUELLAN, D., *Les Journalistes, Stars, scribes et scribouillards*, Paris, Syros, 1994.
- NEVEU, E., *Sociologie du journalisme*, Paris, La Découverte, 2001.
- PLENEL, E., *Un Temps de chien*, Paris, Stock, 1994.